

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2016 NUMERO 16

Au fil du Canal...ROUBIA



La pierre du Tourril

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

2017 commençant, au nom du Conseil Municipal j'ai l'honneur de vous présenter nos principales actions :

2016 ne verra pas une longue énumération de réalisations car les sommes investies pour la station d'épuration sont énormes au vu du budget communal. Cela ne nous empêchera pas de suivre notre feuille de route qui avait été programmée en conséquence.

-Alors fin 2016 a commencé la construction de la station d'épuration qui sera mise en fonction le 1^{er} semestre 2017. Quelques précisions : cette station écologique demandera peu d'entretien (pas de mécanique), ne dégagera pas d'odeurs et apurera l'eau très efficacement.

-Réfection des routes chemin d'Olonzac et impasse de la Rogère

-réhabilitation du logement dit « des écoles » aujourd'hui loué

-Démolition d'un bâtiment aux Androunes, la fin des travaux verra la façade crépie au ton pierre

-Aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes

Les réalisations pour 2017 sont en discussion et vous seront présentées lors des vœux du Nouvel an qui se dérouleront le 13 janvier au gymnase.

J'en terminerai en vous souhaitant que 2017 apportera enfin quelques solutions à vos problèmes, surtout aux plus démunis.

Autre précision d'importance, 2017 ne verra pas une augmentation des impôts locaux à Roubia.



SOMMAIRE

- ✓ Au fil des Conseils Municipaux p3
- ✓ Les travaux p4
- ✓ Les manifestations municipales p10
- ✓ Nouveau périmètre de protection du canal p13
- ✓ Annonces légales p14
- ✓ Le système métrique p18
- ✓ Les brèves p21
- ✓ Les recettes p31

Bulletin élaboré par
le Conseil municipal
Liliane Mourgues,
Evelyne Soria

Au fil des conseils municipaux

➤ Le 27 juillet 2016 :

-Approbation de la modification des statuts de la CCRLCM : celle-ci devient compétente pour « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques », en lien avec le projet de couverture du territoire de la CCLRCM (donc à Roubia) en **Très Haut Débit**

-Approbation dans le cadre de la réfection et du réaménagement de la route départementale 124 (entre les embranchements de la rue des Pyrénées et de la rue de la Fontaine d'Agnès) de l'étude sur la structure de la chaussée sous la **RD 124**

-L'aménagement de la **forêt communale** : le massif de la Clairette relevant du régime forestier, tout travaux envisagé par un particulier doit faire l'objet d'une autorisation préalable*. L'ONF proposera chaque année au Conseil Municipal un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement. Le Conseil Municipal décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment des possibilités budgétaires.

* **Article L214-5** Tout changement dans le mode d'exploitation ou l'aménagement des terrains relevant du régime forestier appartenant aux collectivités ou personnes morales mentionnées au 2° du I de [l'article L. 211-1](#) fait l'objet d'une décision de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis du représentant de la collectivité ou de la personne morale intéressée.

➤ Le 3 octobre 2016 :

-Etude de la proposition de la banque pour le prêt de la station d'épuration

-Révision des programmes 2017 pour la voirie communale

-Travaux appartement communal rue des Fauvettes

-Etude d'un nouveau système de publication

➤ Le 5 décembre 2016 :

-Vote sur le taux d'intérêt de **l'emprunt pour la nouvelle station d'épuration** en cours de construction soit, sur 25 ans, un taux fixe de 1.64%

-Approbation de l'extension du périmètre de la CCRLCM aux communes **de Saint Couat et Roquecourbe**

-Après les travaux de démolition de la maison adjacente, décision de proposer à la **vente la Maison rue des Androunes** : les personnes intéressées peuvent se renseigner en Mairie

-Décision du Conseil Municipal de ne **pas augmenter le taux des impôts locaux pour la 9^e année consécutive**



De nombreux travaux ont été réalisés ce trimestre au village : la démolition de la maison des Androunes, la réfection du chemin d'Olonzac et de l'impasse de la Rogère, la réalisation de la station d'épuration écologique sous le cimetière.

D'autres travaux sont à venir en 2017, le goudronnage du chemin des Hortes et aménagement de la place du Cadran solaire dans sa partie haute.

L'aire de jeux des enfants sera nettoyée et sécurisée, la sécurité de l'école améliorée et l'aménagement de l'aire de jeux basket/foot complétée.

L'aménagement de l'avenue principale du village sera effectué, si les finances du village le permettent.

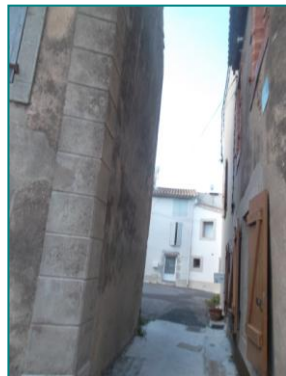
Les travaux

Réfection du logement rue des Fauvettes : rénovation et réagencement des pièces



Travaux effectués par les agents communaux

Maison des Androunes avant les travaux



Maison communale à vendre,
pour tout renseignement
s'adresser à la Mairie



Au fil du Canal...Roubia



Des travaux de finition restent à effectuer sur la façade ainsi que l'aménagement de la place

Les travaux de la nouvelle station d'épuration



Le Sénateur Roland Courteau a sollicité et obtenu de la Commission des Finances du Sénat une subvention de 15000€ pour la construction de la station d'épuration de Roubia

Le creusement des 2 bassins



L'installation du revêtement étanche





Installation du gravier et du sable dans lesquels prendront racine les roseaux



01 ARRIVEE DES EAUX USEES

LE DEGRIFFEUR 02

03 POSTE DE RELEVAGE

04 LE FILTRE PRIMAIRE

07 MESURE EN SORTIE

LE SIPHON AUTOAMORÇANT 05

REJET AU MILIEU NATUREL 08

LE FILTRE SECONDAIRE 06

Principe de fonctionnement de la station (voir aussi le bulletin municipal n°15)



Réfection des rues

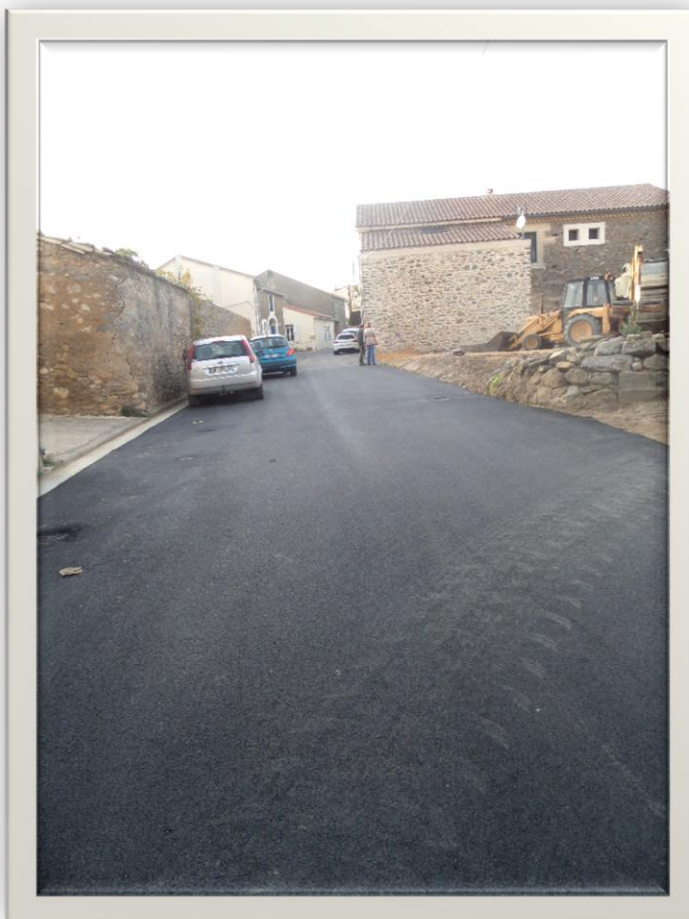
Impasse de la Rogère

Chemin d'Olonzac



L'aménagement des rues se poursuivra en 2017 et 2018 selon le programme de travaux engagé avec la CCRLCM

ERDF a aussi renforcé le réseau électrique de la commune



Les manifestations municipales

Le 14 juillet



D'abord la partie festive, puis la cérémonie et la remise d'une coupe à Pierre Grotti pour la réussite de sa saison sportive. Pour finir les festivités du 14 juillet avec les jeux pour enfants

L'hommage aux victimes des attentats de Nice



La cérémonie du 11 novembre



Le repas des aînés



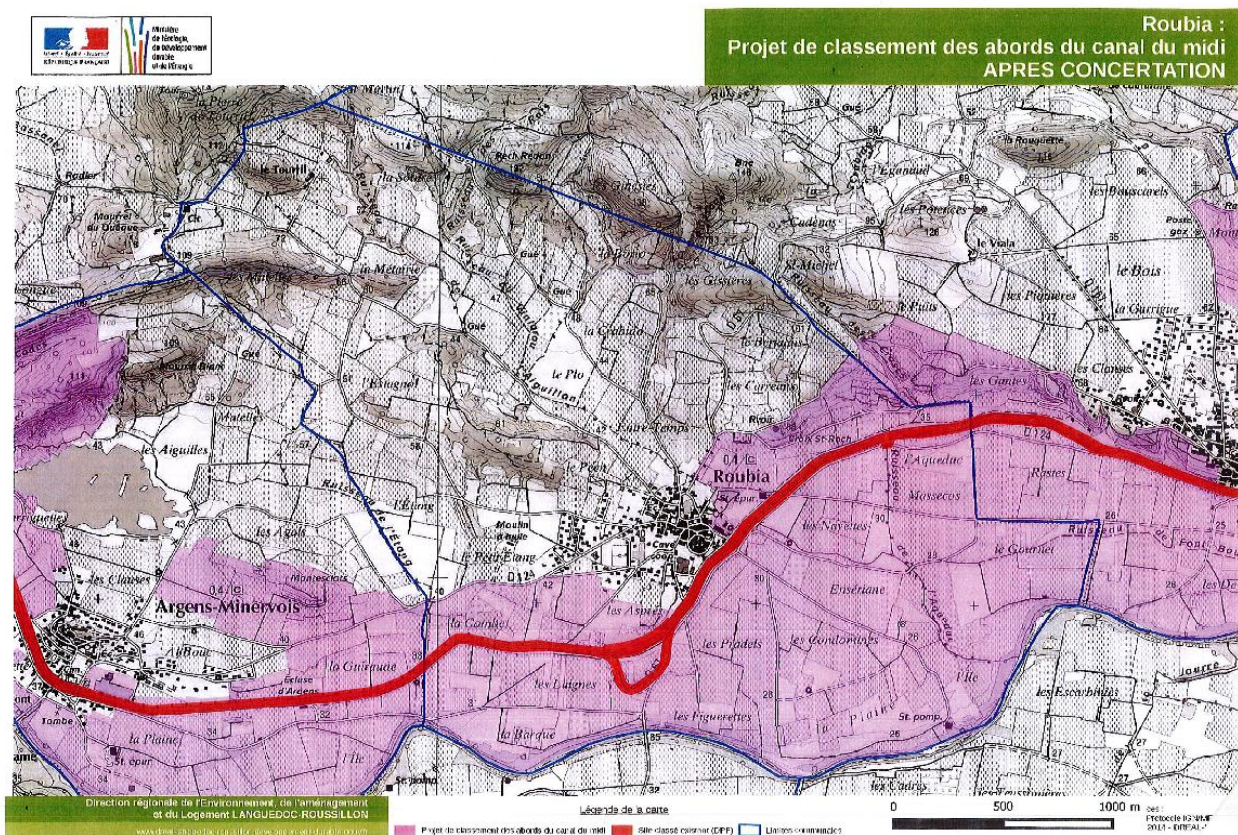
Un très bon repas, une animation qui a apporté beaucoup de bonne humeur, sans oublier le portage des repas aux aînés malades ou handicapés

Un très beau spectacle de Noël nous a été offert par Cyril Gayraud et sa troupe

« Les show Biz »



La nouvelle carte du projet de périmètre de site classé des abords du canal du Midi



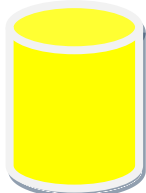
Dossier consultable www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-projet-de-classement-des-abords-du-canal-du-midi

TRI SELECTIF : ON SE FACILITE LA VIE

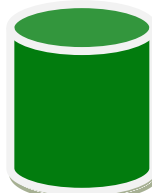
Au 1^{er} janvier 2017, les règles de tri sélectif se simplifient : tandis que la colonne pour le verre reste identique, on simplifie pour les emballages divers et les papiers qui iront désormais dans la même colonne.

Les centres de tri sont désormais équipés pour séparer mécaniquement le papier des emballages. Ce nouveau système permettra aussi une meilleure maîtrise des coûts de collectes en réduisant le nombre de passage des camions de ramassage du contenu des colonnes. Sachant qu'il n'y aura pas moins de colonnes à votre disposition mais elles seront transformées.

Colonne
Papier et emballages



Colonne pour le verre



Au fil du Canal...Roubia

Annonces légales

Renouvellement des passeports biométriques



Généralisation du dispositif "Authentification par les empreintes - renouvellement simplifié" (APERS) qui s'appliquera aux demandes de renouvellement des passeports biométriques **à compter du 7 novembre 2016**.

Un renouvellement simplifié :

Le dispositif **Authentification par les empreintes - Renouvellement simplifié** » (APERS) vise à permettre l'**authentification du demandeur** à l'occasion du renouvellement de son passeport biométrique **par comparaison de ses empreintes** avec celles contenues dans la puce du titre à renouveler ou dans la base TES (base centrale). Ce faisant, il permet d'identifier des demandes pour lesquelles l'instruction peut être simplifiée, le demandeur ayant formellement été authentifié.

La procédure d'authentification concerne donc **exclusivement les demandes de renouvellement de passeports biométriques des majeurs et mineurs de plus de douze ans**, aucune comparaison n'étant possible lors d'une première demande ou du renouvellement d'un passeport ne comportant pas d'empreintes.

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation.

A partir du 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :-

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale et devra être présentée pour toute sortie du territoire.

Comment établir cette AST ?

Il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une mairie. L'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (n° 15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

Ce formulaire est complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale et remis au mineur.

Durée de l'AST ?

La durée de l'AST est fixée par son signataire (durée d'un voyage ou période fixe). Toutefois, l'autorisation est délivrée **pour une durée maximale d'un an**. Il s'agit ainsi de prendre en compte la situation des mineurs amenés à franchir quotidiennement une frontière, par exemple pour la durée d'une année scolaire.

Immatriculation des 2 roues motorisés

Propriétaires de moto, de cyclo, de tricycle et de quad : plus que six mois pour mettre au format réglementaire votre plaque d'immatriculation



Vigipirate : 3 niveaux d'alerte face à la menace terroriste

Dispositif de vigilance, de prévention et de protection, le plan VIGIPIRATE permet de mieux défendre la France et sa population contre la menace terroriste.

POURQUOI LE PLAN VIGIPIRATE A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

Le terrorisme représente une menace importante et durable. Pour y faire face, l'État a mis en place un dispositif national complet, dans lequel s'insère le plan VIGIPIRATE. Cet outil d'aide à la décision, mis à la disposition du Premier ministre, associe tous les acteurs nationaux – l'État, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et privées et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLAN VIGIPIRATE ?

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL CONCRÈTEMENT ?

La mise en œuvre du plan Vigipirate repose sur la combinaison de 3 principes majeurs :

- Évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger ;
- Connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire ;
- Déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque qui résulte du croisement des vulnérabilités avec l'état de la menace.

Les services de renseignement évaluent la menace terroriste et leur analyse sert de base au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui établit un niveau de sécurité VIGIPIRATE et spécifie les mesures devant être mises en œuvre. Le plan VIGIPIRATE comprend environ 300 mesures qui sont réparties entre un socle de mesures permanentes appliquées à 12 grands domaines d'activité (transports, santé, etc.) et des mesures complémentaires activées en fonction de la menace terroriste.

QUELS SONT SES NIVEAUX DE SÉCURITÉ ?



« *Vigilance* », « *Sécurité renforcée - Risque attentat* », « *Urgence attentat* » : voici les trois niveaux d'alerte du plan Vigipirate depuis le 1^{er} décembre 2016 (contre deux niveaux auparavant).

Vigilance

Ce niveau correspond à une posture permanente de sécurité, valable sur l'ensemble du territoire au quotidien.

Sécurité renforcée - Risque attentat

Ce niveau est déclenché en cas de niveau élevé de la menace terroriste. Il touche l'ensemble du territoire ou cible une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau d'alerte n'a pas de limite de temps définie. Il prévoit le renforcement des mesures permanentes et l'activation de mesures additionnelles (patrouilles supplémentaires, filtrages, fouilles...).

Urgence attentat

Ce niveau est activé en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente ou à la suite immédiate d'un attentat. Cet état de vigilance et de protection maximal est déclenché pour une courte durée sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Ce niveau permet de prendre des mesures additionnelles contraignantes (fermeture de certaines routes et des transports publics...).

CONCRÈTEMENT, QUELS RÉFLEXES ADOPTER ?

Voici la liste des principaux réflexes que chaque citoyen doit adopter.

- **Rester vigilant en permanence**, même dans les périodes où la menace terroriste semble moindre.
- **Respecter les consignes, principalement dans les lieux publics** : ne pas laisser ses bagages sans surveillance, ne pas se garer devant des endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de VIGIPIRATE, faciliter les contrôles effectués dans les transports (gares, ports, aéroports) et aux entrées des bâtiments ouverts au public (musées, administrations, etc.).
- **Signaler toute activité suspecte**, parce qu'elle vous semble inhabituelle et qu'elle n'est pas caractéristique de l'endroit où vous vous trouvez. Cette vigilance a déjà permis de déjouer de nombreuses tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.
- **À l'étranger, appliquer les consignes données par le ministère des Affaires étrangères et les ambassades**, détaillées sur le site www.diplomatie.gouv.fr.
- **Faciliter les accès des unités de secours et d'intervention.**
- **Faciliter les opérations de contrôle.**
- **Éviter les mouvements de panique** et être responsable face à l'information :
 - s'informer auprès des sources officielles : ministères, préfecture de police de Paris, préfectures, communiqués officiels ;
 - rester prudent face à des informations non officielles et rumeurs.

#MSGU

AGIR DE FAÇON RESPONSABLE

PENDANT

LA CRISE





ÉVITEZ LA PROPAGATION DE RUMEURS :

Relayez uniquement les messages provenant de comptes que vous connaissez et dans lesquels vous avez confiance, notamment les comptes officiels. La diffusion d'informations non confirmées et potentiellement inexactes peut ralentir le déploiement des secours et mettre des vies en danger. Vérifiez vos sources plutôt que de relayer précipitamment une information. Cela pourra aider les services de secours.



ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE POUR DES APPELS OU DES SMS.

Si vous voulez prévenir vos proches, préférez les réseaux filaires pour téléphoner et envoyer des messages par mail ou via les réseaux sociaux.

Démarchage téléphonique abusif, spam (vocal ou par SMS) : que faire ?

En vous inscrivant sur la liste Bloctel (anciennement Pacitel), vous êtes protégé contre le démarchage commercial téléphonique abusif.

En utilisant le **33700**, vous pouvez bloquer les numéros vous incitant à rappeler des numéros surtaxés, c'est ce qu'on appelle du *spam vocal ou par SMS* (ces spams sont une forme d'arnaque).

Démarchage téléphonique abusif

On parle de *démarchage téléphonique abusif* lorsque vous recevez des appels téléphoniques commerciaux non sollicités. Vous n'avez pas donné votre accord pour ces appels et vous n'avez pas donné directement vos coordonnées à l'entreprise. Par exemple, ces entreprises peuvent vendre des abonnements téléphoniques ou des offres de télévision par internet.

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours

Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines

Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :

-Les appels émanant d'un service public

-Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage

-Les appels émanant d'associations à but non lucratif

Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Pour ne plus recevoir ce genre d'appel, vous devez vous inscrire sur la liste Bloctel.

Les entreprises n'auront plus le droit de vous appeler pour vous proposer des offres commerciales, sauf si vous êtes déjà client chez elles. Par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres. Vous pourrez aussi être contacté par des instituts de sondages et des associations sans but lucratif.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.



bloctel.gouv.fr

LE SYSTEME METRIQUE (suite)

Le mètre étalon *, celui qui fait référence, est une règle en platine iridié, de section en X pour éviter les déformations, conservé à température constante pour éviter les dilatations et déposé au pavillon des poids et mesures de Breteuil à Sèvres

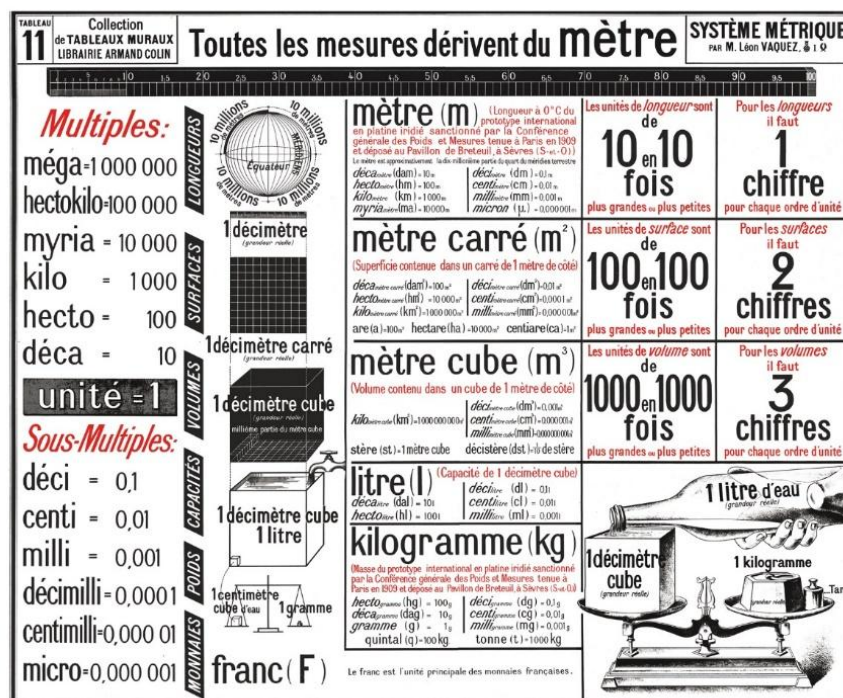
*Les moyens de mesures modernes ont fait apparaître que le mètre de DELAMBRE et MECHAIN est trop court de 2/10 de mm. Résultat tout à fait remarquable compte tenu des appareils de mesure de l'époque.

Le système métrique décimal

Le mètre étant défini, toutes les autres unités principales de mesures : de surface, de volume, de capacité, de masse vont en découler

C'est le fameux système métrique !

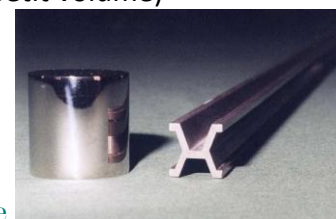
Voici la planche de ces unités telle qu'elle « trônait » dans les écoles primaires d'autrefois



Précision concernant l'unité de poids : le kilogramme (c'est en réalité l'unité de masse)

Il est défini ici comme étant la masse du prototype en platine iridié déposé comme le mètre étalon au pavillon de Breteuil, mais cette masse n'a pas été choisie au hasard.

La masse du kilogramme étalon est équivalente à la masse de 1 dm³ d'eau pure à 4° C
(C'est à cette température que l'eau occupe son plus petit volume)



Les étalons en platine du kilogramme et du mètre

Pourquoi système décimal ?

Outre le fait que toutes les unités principales dérivent du mètre l'autre particularité de ce système de mesure est que les multiples et sous-multiples de ces unités sont décimaux (de 10) * comme notre système de numération ** à l'exception des unités de temps et d'angles qui sont sexagésimales (de 60 en 60) ***

*Il n'en a pas toujours été ainsi, par exemple

- la toise = 6 pieds de 12 pouces

- l'aune = 3 pieds 7 pouces

**Ce qui permet d'exprimer une mesure avec un nombre à virgule

Ex : 13,45 m² ou 48,562 kg

***Ce qui n'est pas possible avec ces unités

Ex : 7h 38 mn 19s

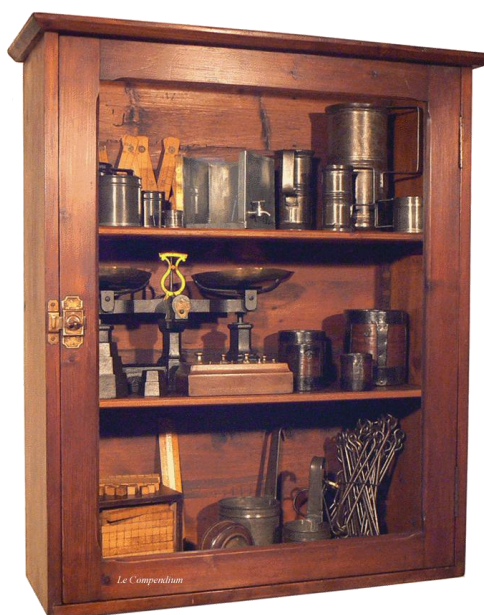
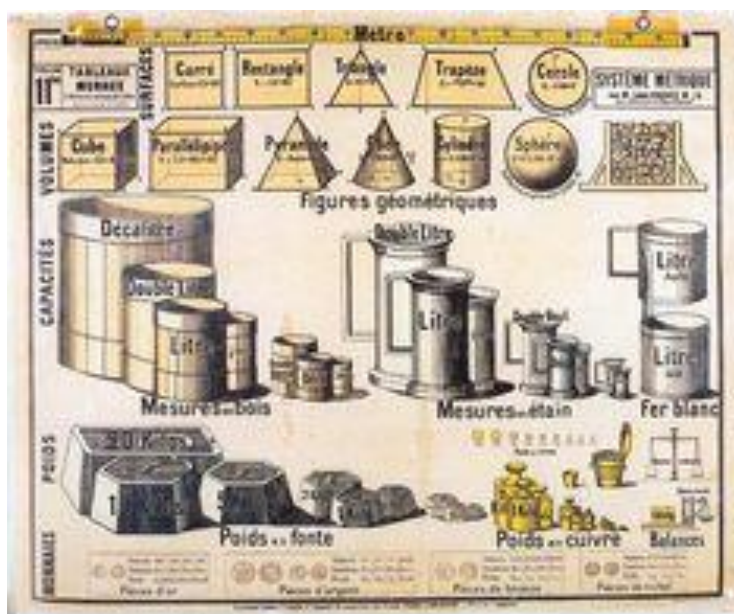
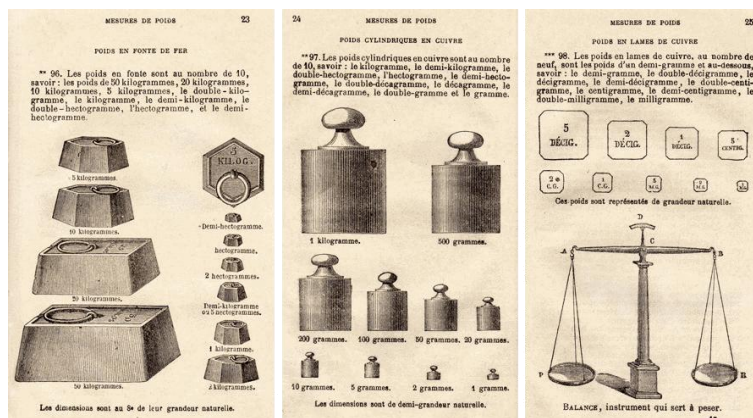
Tableau des multiples et sous-multiples des unités principales

Multiples			Sous-multiples		
Facteur	Préfixe	Symbole	Facteur	Préfixe	Symbole
10 ²⁴	yotta	Y	10 ⁻¹	déci	d
10 ²¹	zetta	Z	10 ⁻²	centi	c
10 ¹⁸	exa	E	10 ⁻³	milli	m
10 ¹⁵	peta	P	10 ⁻⁶	micro	μ
10 ¹²	téra	T	10 ⁻⁹	nano	n
10 ⁹	giga	G	10 ⁻¹²	pico	p
10 ⁶	méga	M	10 ⁻¹⁵	femto	f
10 ³	kilo	k	10 ⁻¹⁸	atto	a
10 ²	hecto	h	10 ⁻²¹	zepto	z
10	déca	da	10 ⁻²⁴	yocto	y

Ce tableau appelle quelques précisions

- Pour ceux qui ne savent pas manier les puissances de 10 :
10⁶ signifie que 1 est suivi de 6 zéros donc = 1 000 000
10⁻³ signifie que 1 est le 3^e chiffre après la virgule donc = 0,001
- Les multiples et sous-multiples vont tous porter le même préfixe quelle que soit l'unité principale :
Décamètre = 10 m décalitre = 10 l décagramme = 10 g
Centimètre = 0,01m centilitre = 0,01 l centigramme = 0,01 g
- Les unités principales ainsi que multiples et sous- multiples obéissent à des règles orthographiques précises :
On écrit m pour mètre et non M, kg et non Kg, cm³ et non cc, hl et non Hl

MATERIEL PEDAGOGIQUE DU SYSTEME METRIQUE



Guy PENNAVAYRE

LES BREVES ROUBIANAISES DE FABIENNE

Comme chaque année depuis 20 ans, la **fin juillet** a vu le repas de quartier du cœur du village organisé par Anne. Ce repas, qui au départ n'était qu'un apéritif, réunit tous les habitants du « vieux Roubia » pour une soirée de convivialité et ils étaient nombreux.

Le 31 juillet a eu lieu au boulodrome, **le vide grenier de l'association Noël au village** qui permet comme chaque année de financer la soirée de Noël dédiée aux enfants et qui est organisée le 24 décembre à la salle polyvalente avec goûter, jeux gratuits, tombola et... venue de Père Noël!

Le 14 août a été organisé la 2ème édition du **marché nocturne des producteurs**, jumelé avec la **fête de la tomate** sur la place du cadran solaire.

Des promenades à dos de poneys étaient proposées aux enfants, des paniers de légumes étaient à gagner avec l'association des jardins familiaux. Les visiteurs ont pu se restaurer en goûtant les assiettes gourmandes qui leurs étaient proposées et en faisant le tour des stands présents pour déguster les produits proposés: miel et pain d'épices, confitures, vins, glace au lait de brebis, ... et ce jusqu'à 22 heures.

À propos des Marchés de Producteurs de Pays :

Marchés des Producteurs de Pays est une marque des Chambres d'agriculture. Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur :

- la qualité fermière des productions,
- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays
- la qualité des pratiques de production et transformation,
- un contact direct avec le producteur,
- une transparence sur les pratiques agricoles.



Le 15 août a sonné l'ouverture de la **chasse aux gros gibiers** avec sa première battue mais aucune prise. Les chasseurs devaient être encore « rouillés ».

Le 21 août, le club de pétanque a organisé un concours pour soutenir l'association « l'ange et l'autisme ». Une cinquantaine de participants et 540 euros récoltés qui ont ensuite été reversés à cette association. Merci pour elle.

Une page facebook existe (<https://www.facebook.com/LAnge-et-lAutisme-564937523686423/?fref=ts>) si vous souhaitez suivre leurs actions.

L'AUTISME en images



A du mal à comprendre et à se faire comprendre



Utilise le langage de façon écholalique



Manifeste de l'indifférence



Rit de façon inappropriée



Manque de contact oculaire



Parle de façon incessante sur un sujet particulier



Indique ses besoins en utilisant la main d'un adulte



Comprend mal les conventions et les règles sociales



Manque de jeux imaginatifs



Ne joue pas avec les autres enfants



N'apprécie pas les changements



Présente des comportements bizarres



Utilise les objets de façon atypique



Peut être hypersensible aux sons, aux odeurs ...

A la fin août, les vacances sentent la fin mais c'est avant la rentrée officielle de septembre que **les volleyeurs** ont repris le chemin des terrains et des entraînements.

Des **journées portes ouvertes** ont été organisées les 23, 24 et 25 août à Lézignan, Rieux et Roubia pour présenter cette activité aux plus jeunes et attirer de nouveaux joueurs.

Sur <http://roubiavolley.e-monsite.com> toutes les photos, articles de presse, résultats et autres infos concernant notre club de volley.

Le 28 août, l' **association des jardins familiaux** a organisé sa 2ème édition de la grillade champêtre. Une soixantaine de convives s'est retrouvée pour partager salades, grillades et desserts sur la partie loisirs des jardins et un bon moment de convivialité.

Début septembre et sa traditionnelle rentrée des classes! Le 1er donc, 36 petits élèves ont investi les salles de classe. 16 avec Mme Autié (directrice) en petite et moyenne section et 20 avec Mme Simon en grande section et CP.

C'est l'occasion de constater une légère baisse dans les effectifs (due aux départs, à la diminution des naissances et à la scolarisation dans d'autres établissements) qui peut mettre en péril la 5ème classe qui a été créée temporairement par l'Académie. Espérons que celle-ci soit transitoire et que la rentrée 2017/2018 voit cette tendance s'inverser, afin que l'on puisse maintenir cette classe supplémentaire qui améliore les conditions d'apprentissage de nos enfants avec des classes non surchargées.







La saison d'activité des Cigalous est lancée le 21 septembre.

Quelques jours plus tard, un représentant de l'**association « les bouchons d'amour »** est passé en mairie pour récupérer le butin amassé tout au long de l'année. Une centaine de kilos de bouchons a été collecté.

(<http://www.bouchonsdamour.com/>

ou facebook: <https://www.facebook.com/bouchonsdamour/?fref=ts>)




Les bouchons acceptés sont :

-  **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
-  **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
-  **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
-  **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
-  **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
-  **divers** : les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

-  **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
-  **les bouchons de sécurité** : détergents...
-  **les bouchons de médicaments**

Le circuit des « bouchons d'amour »

6 L'action

L'argent que perçoit l'association "LES BOUCHONS D'AMOUR" est **intégralement reversé** pour l'opération



il est partagé entre :

l'association **HANDI CHIENS**
la **Fédération Française Handisport**
chacune des 7 régions de l'association qui les attribuent
en partenariat avec les **Maisons Départementale du Handicap**
des associations d'aide humanitaire



La transformation

5

A chaque camion qu'il reçoit la société **ERIPLAST** envoie une somme d'argent au siège de l'association "LES BOUCHONS D'AMOUR"



Il faut 9000 bouchons (18kg) pour faire une palette

2 La récupération

Je les dépose dans un des lieux de collecte proche de chez moi



1



Je récupère tous les **bouchons en plastique**

4

Dès leur arrivée à la société de recyclage, les bouchons sont triés, broyés puis extrudés. ils seront ensuite transformés pour devenir des **palettes "recyclables"**



3

Lorsque nous avons récolté environ **8 tonnes** de bouchons, soit 800 grands sacs poubelle de 100 litres ou **4 000 000 de bouchons** ils sont acheminés vers l'usine **ERYPLAST**



Les bouchons d'amour

parce qu'ensemble, avec peu nous pouvons faire beaucoup



Association reconnue d'intérêt général

bouchonsdamour.com



Ces bouchons sont revendus en Belgique pour 235€ la tonne afin d'être transformés en palettes plastiques qui sont ensuite revendues pour financer du matériel pour personne handicapée et autre actions dans ce secteur.

Reprise des ateliers cuisine le mercredi à la maison des chasseurs. Pour cette première de la saison, un plat typique...d'Alsace: le baeckeoffe proposé par Jeannette. Le baeckeoffe est un plat traditionnel de la cuisine alsacienne à base de pommes de terre, de légumes, et d'assortiment de viandes d'agneau, de bœuf et de porc, mariné puis mijoté à l'étouffé sur plus de 24 heures dans une terrine, avec des épices et du vin blanc du vignoble d'Alsace.



Les petits écoliers sont allés faire les vendanges. Ils ont cueillis des raisins sans se couper un doigt puis, à leur retour en classe, ont fabriqué du jus de raisin qu'ils ont enfin dégusté!



Pour le deuxième volet des **ateliers cuisine**, Evelyne a proposé aux participantes des maquereaux au citron et aux 2 moutardes. Pour le dessert, un pudding préparé par Monnie.



Halloween! Monstres, sorcières et morts-vivants... Tout un programme.

La MIC a organisé une après midi chasse aux bonbons dans les rues du village après un bon goûter. Ensuite, élection du plus beau costume et enfin, partage de la récolte sucrée entre tous les participants. Belle initiative.



Au fil du Canal...Roubia



Après la photo, une collecte très fructueuse partagée entre tous les enfants, merci à tous les Roubianais qui ont ouvert la porte aux enfants pour leur offrir des bonbons



Les petits écoliers ont fait une deuxième sortie. Ils sont allés à Tourouzelle ramasser des pommes. Ensuite, ils ont visité les lieux avec la chambre froide, la boutique puis ont dégusté du jus de fruits. Enfin, de retour dans leurs locaux, ils ont préparé une compote maison avec les fruits ramassés dans la matinée et l'ont ensuite dévorée !



Fin novembre les participantes de **l'atelier cuisine** se sont de nouveau réunies. Elles ont préparé une recette à base de seiches et d'oignons accompagnée de riz. Et pour le dessert, un diplomate au chocolat.

Comme chaque année, **les Cigaloux** ont organisé une **soirée châtaigne et vin nouveau**. Une vingtaine de participants est venue passer un agréable moment et en a profité pour se régaler.



Puis l'USR volley a organisé pour la 2^e année consécutive **sa bourse aux jouets et matériel de puériculture**, le 28 novembre qui a connu un grand succès.



Le concert de Noël de la chorale Le Triolet



Le père Noël très attendu par les enfants lors de la fête de Noël organisée par Noël au village



Le loto du 1^{er} de l'an de la MJC



Au fil du Canal...Roubia

Les recettes de Cécile

TARTE AUX PRALINES



Ingrédients :

Pate à tarte : 300 g de farine, 150 g de beurre, 1 œuf entier

2 c à soupe d'eau.

Garniture : 1 sachet de 500 g de pralines concassées, 50 cl de crème fraîche épaisse entière.

Préparation :

Pour la pâte à tarte, mélangez dans un saladier la farine, le beurre mou, l'œuf entier et l'eau de façon à obtenir une grosse boule de pâte. Étalez-la sur une feuille de papier de cuisson et placez-la dans le moule à tarte.

Pour la garniture, mélangez dans un saladier la crème fraîche froide et les pralines. La crème se colore en rose. Ne pas chauffer. Versez la garniture sur la pâte à tarte et laissez cuire 1 h, th 6 (180°).

Sortir la tarte et laisser refroidir avant de déguster.

MOUSSE DE CHOU FLEUR SAUCE CREVETTES

Ingrédients : ½ chou fleur, 3 œufs, 20 cl crème fraîche, 100g crevettes roses décortiquées, 1 échalote

50 cl de vin blanc, 1c à soupe de concentré de tomates, 2 tomates, beurre, curcuma.

Préparation : faire cuire le chou fleur à l'autocuiseur ou dans l'eau bouillante salée. Egouttez le et

mixez le avec 6 cuillères à soupe de crème fraîche. Ajoutez alors les œufs battus en omelette, salez poivrez.

Préchauffez le four Th 6. Huilez 4 ramequins. Versez-y la préparation et déposez-les dans un plat à four. Remplir d'eau chaude pour faire une cuisson au bain marie. Faire cuire 35 min.

Faire revenir l'échalote hachée dans le beurre fondu. Ajoutez les crevettes, faites les revenir puis mouillez avec le vin blanc. Laissez réduire de moitié, ajoutez le concentré de tomates et la crème fraîche restante. Passez le tout au mixer, assaisonnez, ajoutez le curcuma et laissez mijoter tout doucement.

Taillez la chair des tomates en petits triangles, réservez. Démoulez les mousses de chou fleur étant cuites, dans les assiettes. Nappez de sauce aux crevettes et décorez avec les morceaux de tomates.

**MAIRIE**

04/68/43/22/77 Fax 04.68.43.34.54
 Courriel : mairie.roubia@wanadoo.fr
 Site internet : www.roubia.fr

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h

AGENCE POSTALE (dans les locaux de la Mairie)

04/68/91/18/58

Courriel : agencepostaleroubia@orange.fr

Ouverture tous les jours de 13h30 à 16h30

DECHETTERIE

Ouverture : mardi/mercredi/jeudi/vendredi de 13h30 à 17h30,

Samedi de 8h30 à 12h et 13h à 18h

BIBLIOTHEQUE (derrière la mairie)

04/68/91/80/13

Ouverture le vendredi de 13h30 à 16h30

ECOLE : 04/68/43/26/06

GARDERIE/RESTAURANT SCOLAIRE : 04/68/75/16/35

ETAT CIVIL**DECES :**

- le 18/07: Aurélie Hamel

- le 21 /07 : Renée Garcia née Escuder

- le 25 / 11: Charles Huck

Projet de jumelage
 Roubia/Villamarenque
 Nous vous tiendrons au
 courant prochainement de
 l'avancée de ce projet

Scènes de Noël à Roubia

Venez découvrir les nouveaux livres, tant pour les enfants que pour les adultes, à la bibliothèque de Roubia. Vous êtes invités à venir déguster la galette des rois le 14 janvier à 15h30.



Remise du traditionnel panier de Noël aux agents communaux